

PARLONS VILLE, PARLONS VIE
RÉUNION DE QUARTIER CAUDERÈS

- Compte rendu de la réunion publique du mercredi 1^{er} juin 2022

Présents lors de la réunion

- Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence
- Frédérique Fabre-Tabourin, 1^{ère} Adjointe, chargée des Grands projets de la ville de demain
- François Jestin, adjoint au Maire en charge du suivi de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation
- Mathieu Joyon, adjoint de quartier, en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain
- Dominique Iriart, élue du secteur 4, déléguée aux grands projets partenariaux, à la restauration municipale ainsi qu'à l'alimentation bio et durable

Les services municipaux également présents : *Cabinet, Stationnement et Allo Talence*

Préambule

M. le Maire se réjouit de reprendre les réunions publiques dans chaque quartier de la Ville. Il rappelle l'existence de huit secteurs et quatre conseils communaux ayant pour vocation d'assurer la plus grande proximité avec les habitants, notamment via les élus de secteur. M. le Maire présente les personnes à la tribune : François Jestin, adjoint en charge notamment de la voirie, du stationnement et de la circulation, mais aussi Mathieu Joyon, adjoint de quartier et président du Conseil communal II, également en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain, et Dominique Iriart, élue de secteur 4, déléguée aux grands projets partenariaux, à la restauration municipale ainsi qu'à l'alimentation bio et durable. Il salue la présence dans la salle de Christian Bardin, conseiller municipal, ainsi que celle de Simon Albero, président du comité de quartier.

Mme Iriart se présente et rappelle ses missions en tant qu'interlocutrice privilégiée auprès des habitants du quartier pour toutes les questions liées au quotidien. Elle précise que le rôle du conseil communal s'inscrit en complémentarité de l'action menée par l'élue de secteur. Elle rappelle que la salle Cauderès, dans laquelle se déroule la réunion, a fait l'objet d'une rénovation dans le cadre du premier budget participatif de la Ville en 2017. Elle y mène notamment ses permanences d'élue de secteur, en alternant avec la salle Robespierre. Madame Iriart se tient à la disposition des riverains pour échanger sur la vie du quartier.

M. Joyon se présente à son tour et se réjouit de pouvoir échanger avec les riverains dans le cadre de cette réunion. Il précise son rôle d'adjoint de quartier et rappelle que le conseil communal II, dont il est le président, dispose d'un budget de 30 000 € pour mener à bien des projets à l'échelle des quartiers.

M. le Maire indique qu'une trentaine de riverains ont envoyé leur questionnaire dans le cadre de la préparation de cette réunion publique. Pas moins de 73 observations et autres requêtes ont été formulées par les habitants à cet effet. Il précise qu'à l'issue de la réunion, un compte-rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte-rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la Ville.

M. le Maire présente en suivant le déroulé de cette rencontre dont le format évolue par rapport aux précédentes éditions : une rencontre de proximité, en abordant tout à la fois les projets municipaux à l'échelle du quartier et de la Ville ainsi que les questions du quotidien.

Il met l'accent sur la plateforme de signalement Allo Talence pour tous les problèmes liés au quotidien. Un service municipal disponible aux horaires de l'hôtel de Ville et accessible depuis l'application mobile « *Talence et Moi* », par téléphone au 05 56 84 34 84 ou par mail à allo@talence.fr.

Sur l'année glissante, le service Allo Talence a recensé 180 signalements dans le quartier Cauderès, pour 97 % de dossiers clôturés.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole.

Il précise que si la sécurité demeure une compétence régaliennne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. De même, il rappelle l'importance des remontées de la part de la population, par l'intermédiaire de dépôts de plaintes ou des mains courantes. Ces remontées permettent d'objectiver par des faits le sentiment d'insécurité et d'adapter en conséquence la politique de lutte contre la délinquance.

M. le Maire excuse les représentants de la Police nationale, qui n'ont pas pu être présents à cette réunion, devant respecter la période de réserve électorale qui s'étend jusqu'aux prochaines élections législatives, les 12 et 19 juin prochains.

Au niveau statistique, une diminution sensible de la délinquance est constatée en 2021 sur Talence, avec une baisse des atteintes à l'intégrité physique, ainsi qu'une baisse de 12% des atteintes aux biens, et notamment des vols par effraction. Des nuisances liées à la consommation de stupéfiants perdurent néanmoins.

M. le Maire assure que la nouvelle réorganisation de la Direction départementale de sécurité publique (DDSP) a permis à la Division Ouest de bénéficier de ses propres équipes de Brigade anticriminalité (BAC), d'une unité de lutte contre les violences intrafamiliales et d'une équipe de lutte contre les produits stupéfiants, installée à Talence. En septembre, cette réforme s'est traduite par l'arrivée d'effectifs supplémentaires en même temps que la mise en place d'un nouveau cycle horaire permettant de doubler le nombre d'agents de police secours sur la division au quotidien.

Dans le cadre du renforcement des liens entre la Ville et les services de police, un nouveau délégué à la cohésion population, le major Rousse, réserviste de la Police Nationale, assure désormais des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta. Pour prendre rendez-vous, il suffit de contacter le major Rousse par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante ddsp33-deleguecohesion-pessac@interieur.gouv.fr

Afin de mobiliser les moyens nécessaires pour traiter efficacement les problématiques de délinquance, la municipalité a décidé d'investir un million d'euros chaque année à travers un plan Prévention et Sécurité qui va s'étendre sur toute la durée de la mandature. M. le Maire assure ainsi le soutien de la Ville au concours de l'ordre public sur le territoire, grâce à un effort conséquent sur la prévention dans les quartiers et une meilleure coordination de tous les acteurs de la sécurité sur le terrain.

M. le Maire présente le volet Prévention du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 qui prévoit notamment l'accroissement ainsi que la diversification des actions de prévention et de médiation sur le territoire :

- En recrutant deux médiateurs sociaux supplémentaires dès cette année
- En augmentant les actions de prévention partenariales avec l'ensemble des acteurs sociaux-éducatifs
- En appliquant le rappel à l'ordre pour agir sur les incivilités non délictuelles, et en développant l'accueil des travaux d'intérêt général au sein des services municipaux.

M. Joyon poursuit en détaillant le volet sécurité de ce plan adopté en conseil municipal en juillet dernier et qui prévoit entre autres :

- D'étendre le réseau de vidéoprotection, en augmentant le nombre de caméras notamment dans les carrefours stratégiques, en lien étroit avec la police nationale. M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas là de vidéosurveillance, les images étant consultables uniquement par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes.
- De renforcer la police municipale :
 - En doublant les effectifs
 - En assurant des patrouilles 7j/7 jusqu'à 1h du matin à l'issue du mandat

M. le Maire rappelle que la police municipale est une police de proximité. Sa présence plus régulière contribuera à sécuriser le territoire, en lien avec les Agents de Surveillance de la Voie publique (ASVP). Elle focalisera enfin son action sur la tranquillité publique, notamment les troubles de voisinage (tapages).

M. Joyon, précise que les patrouilles de la brigade de nuit de la Police municipale, jusqu'à 1h du matin, ont commencé depuis le début du mois de mai. Elles s'opèrent du mercredi au samedi. Une communication sera faite en temps voulu pour laisser le temps aux équipages de prendre leur marque dans le cadre de ces nouvelles missions, pour assurer en priorité les missions planifiées consacrées.

M. Joyon décline enfin les chiffres de l'activité de la Police Municipale sur le quartier avec 173 interventions en 2021, mais aussi 31 verbalisations, 7 véhicules mis en fourrière et 22 maisons surveillées dans le cadre de l'opération Tranquillité Absences.

Il rappelle l'importance des signalements réalisés par les habitants auprès de la Police, même si ces derniers ne se déplacent pas toujours faute de moyens humains. Ces informations sont essentielles pour objectiver toutes données statistiques permettant d'adapter l'action des forces de police sur le territoire.

Questions / Réponses

Question sur les problèmes liés à la résidence Clos de la Fonderie qui draine une population très festive causant régulièrement des incivilités avec du trafic en tout genre.

M. le Maire assure que la lutte contre les atteintes à la tranquillité publique fait partie des missions quotidiennes de la police municipale. Le plan Prévention sécurité prévoit de surcroît l'extension des horaires de la police municipale jusqu'à 1h du matin, du lundi au dimanche, à l'issue du mandat. Cette volonté municipale, qui se traduit actuellement par le renfort de quatre recrutements supplémentaires et une brigade de nuit opérationnelle du mardi au samedi jusqu'à 1h du matin, contribue largement à la lutte contre les incivilités sur la commune.

M. le Maire rappelle également l'importance des signalements réalisés par les habitants auprès de la Police, même si ces derniers ne se déplacent pas toujours faute de moyens humains. Ces informations sont essentielles pour objectiver toutes données statistiques permettant d'adapter l'action des forces de police sur le territoire.

Question sur la nécessité de mettre un panneau "surveillez vos chiens" au square du Colonel Moll.

M. le Maire signale que de nouveaux panneaux de communication vont être très prochainement implantés dans les parcs et jardins de la Ville afin de sensibiliser au mieux les usagers.

M. le Maire précise que si les chiens sont interdits au square du Colonel Moll, du fait de la présence d'une aire de jeux pour enfants, ils sont néanmoins autorisés dans le parc Cauderès situé à proximité, avec obligation de tenir en laisse.

Question sur les incivilités diverses et du trafic de drogue montant secteur Cauderès. La remise en fonction de l'éclairage public la nuit, ainsi que l'augmentation des caméras dans la ville et des rondes de police la nuit permettraient de faire face à ce sentiment d'insécurité grandissant.

M. le Maire rappelle les grands axes du plan prévention et sécurité déployé sur le mandat, avec notamment l'extension de la vidéoprotection et l'implantation de 30 caméras supplémentaires sur le territoire, ainsi que le doublement des effectifs de la Police municipale pour une présence du lundi au dimanche, jusqu'à 1h du matin.

Depuis la mise en place de la brigade de nuit, plusieurs interpellations ont déjà eu lieu pour intrusion dans des résidences, possession de stupéfiants ou encore conduite sans lumière avec refus d'obtempérer. Des patrouilles motorisées de la brigade de nuit, sur le secteur limitrophe à Bordeaux, sont également organisées pour éviter les actes de prostitution. Enfin, des patrouilles de la Police municipale sont régulièrement effectuées près du square du Colonel Moll, où une petite consommation de cannabis sur le parking a pu être observée.

Question sur la faible surveillance de la zone bleue rue Paul Doumer où bon nombre de Bordelais viennent se garer.

M. le Maire indique que les sept zones bleues et les deux zones payantes font l'objet d'une surveillance quotidienne, du lundi au samedi.

Si une rotation s'effectue en fonction des priorités (report de stationnement, secteurs en tension) des contrôles sont effectués a minima chaque semaine sur l'ensemble des zones réglementées. En avril sur le quartier de Cauderès, ce sont presque 2900 véhicules qui ont été contrôlés sur la zone bleue B pour 72 verbalisations, soit un taux de surveillance de 2,5 %, chiffre équivalent à ce qui se pratique dans les autres quartiers.

Question sur une éventuelle recrudescence des vols et dégradations sur Talence suite à un cambriolage et un bris de glace subis récemment.

M. le Maire constate, au vu des chiffres de ce début d'année 2022, une stabilité des cambriolages de logement, ainsi qu'une baisse significative des vols de véhicules et des vols à la roulotte.

Outre l'ensemble des mesures déployées dans le cadre du plan prévention sécurité, M. le Maire rappelle que la meilleure des préventions réside dans l'usage des bonnes pratiques, à savoir de ne jamais rien laisser de visible dans l'habitacle d'un véhicule ou encore d'équiper sa maison avec une alarme anti-intrusion.

Question sur les difficultés de déambulation sur les trottoirs à cause notamment des poubelles qui restent constamment sur la voie publique, mais aussi des vélos, et la nécessité de rappeler l'obligation de rentrer les poubelles pour ne pas encombrer les trottoirs.

M. le Maire insiste sur le travail de sensibilisation de la Brigade anti-incivilités lorsque ces derniers constatent des bacs non rentrés. L'occasion pour eux également d'orienter les usagers vers la métropole pour le choix d'un conteneur moins volumineux et donc plus facile à manier.

Question sur les parents d'élèves qui se garent devant les entrées de garage aux horaires d'entrée/sortie scolaire de l'école St Genès.

M. le Maire précise que deux agents chargés de la surveillance de la voie publique sécurisent chaque matin les traversées piétonnes des enfants aux abords de l'école et régulent dans le même temps les éventuelles tensions entre les différents usagers de la route.

Question sur les arbres du stade Suzon et des tennis qui ne sont pas taillés

M. le Maire invite les usagers à se rapprocher du service Allo Talence pour effectuer ce type de signalement. Présentement, cette observation a été relayée au service environnement et paysage.

Question sur les nuisances engendrées par des riverains qui ne ferment pas les volets et laissent la lumière allumée la nuit.

M. le Maire appelle en tout premier lieu à la médiation lorsqu'un différend oppose deux particuliers, notamment afin de faire prendre conscience des nuisances en interpellant directement les intéressés. Cela étant, rien n'interdit d'éclairer l'intérieur de son logement la nuit.

Question sur la mise en place d'une vidéosurveillance aux bornes de recyclage rue de Suzon, rue Bourgès, ainsi qu'au stade de Suzon pour endiguer les dépôts sauvages.

M. le Maire précise que le positionnement des emplacements de vidéoprotection est le fruit d'un travail partenarial avec la cellule de prévention situationnelle de la Direction départementale de la sécurité publique. Les emplacements privilégiés sont les carrefours stratégiques afin de couvrir les itinéraires de circulation des malfaiteurs sur le territoire. M. le Maire note néanmoins qu'il est impossible de couvrir chaque point d'incivilité.

Question sur les excès de vitesse et la conduite dangereuse (non-respect des panneaux de signalisation) rue Bourgès et ses rues adjacentes.

M. le Maire rappelle qu'un radar pédagogique a été positionné rue Bourgès en 2021 et que des contrôles de vitesse pourront être réalisés par la Police municipale. Des aménagements de voirie sont également à prévoir dans le quartier pour ralentir le trafic.

Un riverain demande s'il y a actuellement des caméras présentes sur la commune et combien de nouvelles vont voir le jour à terme.

M. le Maire indique qu'il y a actuellement sept caméras sur le territoire et qu'une trentaine de caméras supplémentaires seront implantées dans tous les quartiers, notamment aux carrefours stratégiques ainsi qu'aux entrées et sorties de rue, en collaboration avec les services de police. Le nombre de caméras va donc être quasiment quintuplé, en plus de l'acquisition de caméras mobiles.

M. le Maire précise que ces équipements sont tout d'abord dissuasifs pour les éventuels contrevenants, mais ils restent également et surtout un moyen efficace pour la résolution des enquêtes menées par la police judiciaire, comme ce fut le cas pour la personne qui avait tagué l'église de Notre-Dame de Talence.

II. Salubrité publique

M. le Maire rappelle les dispositifs mis en œuvre par la Ville.

Les bennes mobiles sont installées une fois par mois dans chaque quartier de la Ville. Pour le quartier Cauderès, correspondant au secteur 7, les bennes sont installées impasse du Colonel Moll. Le prochain passage aura lieu le vendredi 10 juin, de 8h à 19h.

La Ville met également à disposition gratuitement des habitants un service d'enlèvement des encombrants (sur rendez-vous) et des tags. Pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

Les services de la Ville qui récupèrent entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

En 2021, le bilan de la Brigade anti-incivilités dans le quartier Cauderès est le suivant :

- 152 interventions pour dépôts sauvages dont 115 ramassages par les agents et 10 verbalisations
- 10 interventions pour des demandes d'élagage/taille de haies
- 2 interventions pour des problèmes de bacs poubelles (non rentrées/non triées/poubelles au sol)

On peut également noter que la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé 293 chantiers et 54 d'entre eux se sont avérés sans autorisation et ont été régularisés pour un montant de 5 289€.

M. le Maire rappelle que l'arrêté municipal de 2017 admet qu'il appartient aux propriétaires ou, le cas échéant aux locataires, d'assurer le nettoyage des caniveaux et trottoirs ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété. Une communication sur le magazine de la Ville du mois de mars a été faite en ce sens.

Questions / Réponses

Question sur le problème des déjections canines.

M. le Maire déplore ces incivilités du quotidien malgré les campagnes de civisme régulièrement menées par la municipalité, ou encore les nombreux dispositifs de sanichien implantés un peu partout sur la commune. M. le Maire rappelle que les contrevenants s'exposent à une amende de catégorie 3, pouvant aller jusqu'à 450€.

Question sur la déchetterie sauvage rue de Suzon au sortir de la résidence Voltaire.

M. le Maire signale que la rue de Suzon a été nettoyée les 12 et 18 mai derniers et que la piste cyclable a quant à elle été nettoyée le 24 mai.

Question sur la récurrence des dépôts sauvages autour des conteneurs à verre rue de Suzon.

M. le Maire rappelle la gestion des conteneurs à verre est une compétence de la Métropole. Les services municipaux interviennent néanmoins plusieurs fois par semaine aux abords des bornes à verre, avec le concours de l'association Réagir.

Question concernant les problèmes de salubrité de la résidence Malvoisie avec des déchets laissés constamment sur la voirie (attirant les rats), ainsi que des façades dégradées et sales.

M. le Maire précise que la Brigade anti-incivilités a saisi plusieurs fois le syndic de la résidence, qui fait régulièrement appel à un prestataire pour débarrasser les encombrants au droit de sa résidence.

III. Les projets à l'échelle du quartier et de la Ville

M. le Maire présente les projets à l'échelle du quartier et notamment l'installation d'une fontaine à eau à proximité de la salle de quartier Cauderès, projet émanant du Conseil municipal des enfants. Ce même conseil qui a récemment voté une subvention de 500€ à une association qui vient en aide aux réfugiés ukrainiens.

• Question / Réponse

Question sur l'état d'avancement du projet de rénovation du square du Colonel Moll.

M. le Maire indique qu'une étude de remise en état de ce site est en cours d'élaboration. Face à certaines rumeurs, M. le Maire assure que cette place ne sera pas vendue par la municipalité. Un vélobox va d'ailleurs bientôt voir le jour à cet endroit.

M. le Maire présente les projets et réalisations à l'échelle de la Ville, avec le concours de Frédérique Fabre-Tabourin, première adjointe en charge des grands projets de la ville de demain.

- ✓ Une nouvelle entrée de Ville au carrefour Roul/Libération

Au carrefour le plus accidentogène de la ville avec de très nombreux embouteillages en raison des feux, a succédé une toute nouvelle entrée de ville apaisée pour tous les usages, végétalisée et rafraîchie l'été.

Cette nouvelle place urbaine a été végétalisée, dans la continuité des actions menées par la Ville, avec notamment l'installation d'une fontaine et d'îlots de verdure, avec 43 arbres (dont certains sujets adultes de grande taille), 399 arbustes et 4 332 vivaces.

Pour assurer les continuités cyclables et une traversée plus sûre pour les piétons, le projet a pour double objectif l'amélioration et la fluidification de la circulation, avec la suppression des feux en faveur d'un carrefour à sens giratoire.

✓ Le projet du grand Peixotto-Margaut

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet d'ampleur pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente. Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIIIème siècle, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs. L'objectif est d'en faire un lieu global de loisirs, de repos, d'échanges et de culture, avec une identité et des usages repensés. L'architecte a été retenu est les études ont débuté. La rénovation des châteaux est prévue pour fin 2025.

Un riverain demande si le projet prévoit un parking pour accéder à la médiathèque. Mme Fabre-Tabourin, en charge des grands projets de la ville de demain, assure qu'une solution est à l'étude sur une parcelle privée afin de proposer une offre de stationnement suffisante.

✓ Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques

La Ville de Talence porte un ambitieux projet pour son Château des Arts : y développer un grand pôle de pratiques et d'enseignements artistiques, à travers la rénovation du château et la création d'un nouveau bâtiment. En 2018, la Ville de Talence a fait l'acquisition, pour 2,4 millions d'euros, du Château des Arts et de son parc arboré de 15 000 m², dont une partie a en suivant été ouverte au public.

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse, des cours d'arts plastiques et d'enseignement, du théâtre, accompagnés d'une salle de répétition et de représentation mutualisée. Le service culturel de la Ville y sera également transféré. Un nouveau bâtiment, dédié aux enseignements, sera construit à l'arrière de la parcelle, afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200m² permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre

- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée
- Divers locaux annexes

La salle de restitution abritera les travaux des différents enseignements artistiques, mais aussi d'autres types de manifestations. Elle bénéficiera pour cela d'un accès indépendant. Les locaux rénovés du château, quant à eux, accueilleront notamment le service culturel de la Ville et des espaces plus polyvalents. Ce projet ambitieux bénéficie d'un budget de 13 millions d'euros. Les travaux devraient démarrer en 2024. Fin 2025, chaque acteur de ce pôle culturel pourra disposer d'un bâtiment accessible, confortable et prenant en compte les nécessaires préoccupations environnementales.

✓ La Maison des solidarités de Talence

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale. Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

Le budget de la Maison des solidarités, qui a été inaugurée le 23 mai 2022, atteint 1,6 million d'euros.

✓ La rénovation du stade nautique Henri Deschamps

La rénovation du stade nautique Henri Deschamps correspond à un vrai besoin de mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité, d'un équipement qui a vu le jour dans les années 70. Ces travaux permettront également de répondre à la fois aux nouveaux besoins des usagers ainsi qu'aux enjeux environnementaux, grâce à la rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment. Parmi la nouvelle offre aquatique proposée, on retrouvera :

- Un bassin nordique ouvert toute l'année ;
- Une zone ludique avec une pataugeoire animée complémentaire, une piscine à vagues, un pentaglist et un espace « snacking » pour l'été ;
- Un espace de bien-être comprenant sauna et hammam ;
- Un nouveau bassin d'apprentissage avec la création de banquettes massantes et de jets d'eau dits « col de cygne ».

Elle permettra enfin de renforcer l'ambition sportive de la Ville et la vocation d'enseignement du site. La livraison de ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 20 millions d'euros, est prévue pour le premier semestre 2023.

✓ L'aménagement d'un skatepark paysager

Lauréat du troisième budget participatif de la Ville, le projet d'aménagement d'un skate-park paysager à Talence va donc bientôt voir le jour et compléter les installations sportives déjà présentes sur la zone de Thouars. Cet espace de glisse en béton de 610 m² sera complètement ouvert et connecté en

harmonie avec son environnement urbain, paysager et patrimonial. Ce nouvel équipement sportif, d'un montant de 300 000 euros, sera livré dans le courant de l'année.

- ✓ Les travaux d'agrandissement et de modernisation du stade Pierre-Paul Bernard

La rénovation de cet équipement métropolitain vise à maintenir et accroître son rayonnement sur le plan sportif national et international. Les travaux prévoient notamment la mise aux normes de la piste d'athlétisme, mais également la création d'un pôle administratif et sportif comprenant une salle de restauration, un centre d'entraînement couvert ainsi qu'un dojo municipal. L'ensemble du projet, dont le budget atteint les 12 millions d'euros, sera livré en 2023 tout en garantissant l'édition 2022 du Décastar.

M. le Maire aborde également les projets suivants de manière succincte :

- ✓ La réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie pour un montant de 8 millions d'euros ;
- ✓ La réhabilitation des trois écoles sur le quartier de Thouars dont notamment Albert Camus ;
- ✓ L'aménagement du Forum des Arts et de la culture.

Un habitant s'interroge sur le devenir de l'hôpital Robert Picqué. M. le Maire signale que rien ne sera fait sur le site avant l'issue de l'opération Bahia, prévue pour la fin de l'année 2022. Dominique Iriart précise que le prochain comité de pilotage sur la réhabilitation de ce site se déroulera le 12 juillet prochain.

IV. Environnement, Espaces verts, Développement durable

M. le Maire excuse l'absence de Sophie Rondeau et présente le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
 - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
 - Végétaliser 100% des cours d'écoles et de crèches
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
 - Réaménager 7 places du quotidien
 - Planter des massifs fleuris saisonniers
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
 - Créer des micro-forêts urbaines
 - Implanter des bancs végétalisés

Le document « Plan Vert chez vous » peut être téléchargé au lien suivant www.talence.fr/decouvrir-talence/environnement/vert-chez-vous/

M. le Maire précise que la 3ème fleur, obtenue par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics.

Il y a une véritable réflexion de la commune pour apporter de la biodiversité dès qu'il est possible, de manière cohérente. En parallèle, tous les passages piétons seront à terme protégés par une zone non-stationnable regroupant arceaux à vélos et espaces végétalisés. L'opération Trottoirs Vivants permet quant à elle d'apporter aussi de la végétation au plus près des habitations.

M. le Maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous.

Si les places Emile Zola, Peylanne et de la Victoire 14-18 verront leurs travaux débiter dès cette année, les places Albert Thomas, Gauguin, Wilson et Felhmann seront rénovées dans les prochaines années après une phase de concertation.

La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie. Pour ce faire, la Ville noue des partenariats de recherche avec les acteurs du territoire. Plusieurs objectifs ont été définis comme dresser un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, mener une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

M. le Maire aborde enfin le sujet de préoccupation des moustiques-tigres. Si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité n'est pas en reste avec la mise en place d'un plan d'actions de grande ampleur :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

En 2021, la Ville de Talence, avec le concours de la métropole, a formé 150 ambassadeurs à l'identification et à la destruction des gîtes larvaires. Un appel à candidature pour devenir ambassadeur a été lancé avec le soutien du centre de démoustication de Bordeaux Métropole. Le rôle d'un ambassadeur est de participer à la lutte anti-moustiques en aidant à la localisation des gîtes larvaires dans chaque quartier et en informant le plus de riverains possibles sur ce sujet.

Une matinée de formation aura lieu pour renseigner et accompagner les habitants le samedi 25 juin, de 10h à 12h, à l'espace François salle Mauriac (inscription sur le site de la Ville). Une réunion publique avec invitation des quatre conseils communaux, sera également organisée le 25 juin prochain, à 18h, à la salle Robespierre.

Madame Fabre-Tabourin ajoute qu'il a été demandé au service Environnement et Paysage de la Ville de systématiquement planter des répulsifs à moustiques lors d'opérations de végétalisation sur le territoire.

Questions / Réponses

Question sur le manque de vert dans la rue de Freycinet, malgré le peu d'espace disponible ainsi que les nouveaux aménagements fleuris aux croisements.

M. le Maire rappelle que les rues perpendiculaires à la rue Freycinet sont équipées d'arceaux verts qui permettent une petite végétalisation dans les rues quand cela est possible.

Question sur le choix des espèces végétales replantées dans le bois de Sourreil et notamment la plantation de pins qui entraînent l'arrivée de chenilles processionnaires.

M. le Maire précise que la diversification des végétaux fait partie de l'approche environnementale des services municipaux, qui a permis entre autres l'obtention de la 3ème fleur.

Question sur le choix du type de sacs à déjections canines (plastique ou biodégradable).

M. le Maire annonce qu'à partir du second semestre 2022, la Ville disposera de sacs biodégradables pour chacun de ses distributeurs implantés sur le territoire.

Question sur l'implantation de nouveaux îlots de fraîcheur et des solutions pour le compostage des déchets.

M. le Maire indique que des points d'îlots de fraîcheur sont en cours d'implantation dans le quartier et sur l'ensemble de la commune. Dans le cadre du Budget participatif #3, des petits kits de compost ont été distribués. Chaque talençais peut se rapprocher de la Maison du développement durable car il reste encore une centaine de lombricomposteurs.

Un maître composteur est à disposition des Talençais pour les informer sur le compostage mais aussi sur les techniques naturelles de jardinage. La MDD distribue gratuitement des composteurs, fournis par la métropole, aux Talençais qui en font la demande. Le maître composteur de la Ville effectue régulièrement des tournées dans les écoles pour sensibiliser les élèves et entretenir les composteurs. Composter est un acte citoyen. Pour la Ville, ce geste compte car il participe à la préservation de l'environnement en transformant 30 % de nos déchets en ressource utile pour nos plantations. La Mairie agit donc pour proposer des solutions de compostage à la portée de tous. Un projet de distribution de lombricomposteurs a été mis en place lors de la troisième édition du budget participatif.

V. Voirie, stationnement et mobilités

M. le Maire indique dans le cadre des mobilités que la réouverture de la gare Médoquine est enfin prévue dans le courant de l'année 2025. Cette décision historique sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars.

M. le Maire précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que

possède la commune de Talence. Les services techniques municipaux s'attachent donc au quotidien à veiller à la bonne programmation des opérations de voirie grâce à un travail de priorisation des interventions.

Questions / Réponses

Question sur le non-respect des limitations de vitesse dans le quartier et la nécessité d'implanter de nouveaux ralentisseurs.

M. Jestin signale que plusieurs aménagements sont prévus, notamment sur la rue Bourgès, au carrefour de la rue René Goblet ainsi que celle du Colonel Moll. L'idée étant d'installer des coussins berlinois pour obliger la réduction de la vitesse.

Question sur la nécessité de signaler les zones de garage sur la chaussée, l'accès étant parfois gêné par des véhicules stationnés.

M. Jestin rappelle que la métropole, compétente en matière de signalétique, refuse de marquer les entrées de garage car la généralisation de cette mesure à l'ensemble du territoire métropolitain serait ingérable en matière de plan de charge et de coût financier.

Question sur le non-respect du stop situé au début de la rue Jean Jaurès (depuis les boulevards) qui s'avère dangereux pour les usagers de la route venant de la rue Goblet.

M. Jestin précise que cette signalétique a été réclamée par une association de motard suite à un accident. Il en va du respect du code de la route et que chacun soit un peu plus citoyen et ralentisse.

Plusieurs questions sur la dangerosité de la rue Cauderès.

M. Jestin indique que cette voie est située sur la commune de Bordeaux et donc son aménagement ne dépend pas de la municipalité. La ville a fait remonter ces demandes à l'adjointe au Maire de la Ville de Bordeaux. M. le Maire indique qu'un des deux feux, au croisement de la route de Toulouse, sera supprimé et remplacé par un cédez le passage.

Question sur le passage de la rue Gérard Blot en zone 30 avec l'implantation d'un ou plusieurs ralentisseurs.

M. Jestin indique que les services municipaux vont étudier le passage de cette rue en zone 30 et précise toutefois que l'implantation de ralentisseurs reste toujours un aménagement compliqué, de surcroît dans des quartiers d'échoppe comme celui de Cauderès, notamment du fait des nuisances sonores qu'ils engendrent auprès des riverains situés à proximité.

Question sur la nécessité de mettre un stop ou une balise de priorité rue Armand Fallières, à l'intersection avec la rue du Colonel Moll.

M. Jestin informe que les services techniques vont étudier les faisabilités à ce carrefour.

Question sur le statut à donner au fond de la rue Paul Doumer où le stationnement est anarchique.

M. Jestin assure que la moitié de la voie côté Auguste Comte est communautaire, l'autre moitié est une voie privée appartenant au même propriétaire dont le terrain fait l'angle avec la rue Maurice Perrein.

Question sur la chaussée dégradée devant le portail de la résidence Médéric ou encore la dégradation du poteau électrique situé au 9 rue Paul Doumer.

M. Jestin invite les habitants à se rapprocher du service Allo Talence pour ce type de signalement.

Question sur l'intérêt d'implanter des arceaux à vélos qui sont inutilisés impasse Delors et qui font perdre des places de stationnement.

M. Jestin affirme a contrario que ces aménagements sont très utilisés dans certains quartiers. Il précise par la même occasion que le déploiement de ces aménagements résulte d'une obligation légale pour se mettre en conformité avec la nouvelle norme à appliquer d'ici 2026.

Question sur la possibilité d'envisager les mêmes aménagements (végétalisation et arceaux à vélos) qu'il y a rue Jean Jaurès, dans les rues de la Paix et Angel Durand.

M. Jestin précise que la Ville sera progressivement équipée de ces aménagements sur tout le territoire.

Questions sur les difficultés de stationnement dès 18h à cause des voitures ventouses.

M. Jestin regrette le phénomène des voitures ventouses, qui a été largement endigué avec l'avènement des zones bleues. Le domaine public appartenant à tout le monde, il n'y a pas vraiment de solutions dans l'immédiat sauf à passer la réglementation à une voiture par foyer.

Question sur la possibilité d'étendre la zone bleue aux places devant le cimetière, rue Bourgès.

M. Jestin signale que ce projet sera en étude dès la fin de l'année pour une réalisation en 2023.

Question sur le non-respect des zones des stationnement lors de l'occupation du stade de Suzon.

M. Jestin informe qu'un courrier du Maire sera prochainement adressé aux responsables des sections sportives pour les sensibiliser à ce sujet.

Question sur les problèmes de circulation piétonne sur le trottoir de la rue Freycinet (poubelles, voitures, pylônes), entre les numéros 2 et 22.

M. Jestin déplore les difficultés inhérentes à la configuration de ces petites rues où les solutions sont difficiles à trouver sauf pour les poubelles où chacun peut agir avec un peu plus de civisme.

Question sur la limitation de la vitesse à 20km/h aux abords de l'école afin de sécuriser la zone.

M. Jestin souligne que l'opération « école sans voiture » permet de sécuriser les abords de l'école Jean Jaurès en interdisant la circulation rue Jean Jaurès, entre les rues Léonville et Bourgès, de 16h45 à 17h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, hors vacances scolaires.

Question sur l'opportunité de créer des zones apaisées et partagées ainsi que des îlots végétalisés pour éviter des flux continus de véhicules et favoriser les regroupements de rue.

M. Jestin affirme que c'est l'objectif de la municipalité mais ce meilleur partage des usages ne doit cependant pas exclure la voiture du paysage urbain.

Question sur l'implantation souhaitée de détecteur de mouvement la nuit pour limiter les effets de l'extinction totale de l'éclairage public.

M. Jestin rappelle qu'au vu de chiffres, il n'y a pas de corrélation entre l'extinction des lumières la nuit et l'augmentation de la délinquance. De plus, l'effet stroboscopique provoqué par le déclenchement aléatoire des lumières à travers des capteurs de mouvement, a pour conséquence de générer un climat davantage accidentogène pour les usagers de la route. La ville a néanmoins équipé l'ensemble de ses points lumineux d'ampoules à LED, moins énergivores et permettant, si la solution était retenue, le rétablissement en partie de l'éclairage public nocturne avec des variations d'intensité afin de respecter

la faune nocturne et de jouer sur le sentiment d'insécurité relayé. Un bureau d'étude mandaté pour cela accompagne la Ville dans sa décision.

Un habitant sollicite de nouveau les élus sur le passage en zone 30 de la rue Gérard Blot. M. Jestin rappelle que la mise en place d'une zone 30 s'étudie à l'échelle d'un quartier et non d'une rue. Pour que ce type de dispositif soit efficace, il doit s'accompagner d'aménagements structurels pour limiter la vitesse. Cela va donc au-delà d'une simple signalétique. C'est pour cette raison que l'on parle de zone apaisée, comme cela a été expérimenté dès 2017 dans les quartiers Nord de la Ville.

M. le Maire rajoute que chaque conseil communal dispose de deux radars pédagogiques qui peuvent faire l'objet d'une demande d'installation de la part des riverains.

Interrogation sur l'opportunité d'une réflexion sur la mobilité piétonne dans le quartier. M. Jestin trouve la proposition très louable et propose qu'elle fasse l'objet d'un diagnostic en marchant avec le Conseil communal pour améliorer le cadre des riverains. Il met cependant en garde sur les moyens limités de la municipalité pour agir, pour un champ de compétence qui relève de surcroît de la métropole.

Un riverain demande si la Ville ne peut pas réhabiliter la passerelle rue Fontan, à l'instar de celle de l'avenue Sainte-Marie. M. Jestin indique dans un premier que cette passerelle est la propriété de la SNCF, et assure que la Ville leur a demandé à maintes fois d'intervenir pour réhabiliter cette infrastructure. De plus il n'est pas certain qu'une réhabilitation dans les normes soit techniquement réalisable à cet endroit. Quoi qu'il en soit, la municipalité continuera à relancer la SNCF.

Un habitant revient sur les aménagements végétalisés au croisement de rue et s'étonne ne pas avoir été informé. M. Jestin tient à préciser de nouveau, à propos de ces aménagements, qu'il ne s'agit pas d'un choix mais d'une obligation de mise en conformité. Il assure que l'information est passée en conseil municipal mais regrette que le comité de quartier n'en ait pas été informé et s'en excuse. **Sur la question d'un autre habitant sur l'opportunité de planter des arbres au lieu d'une petite végétation,** M. Jestin rappelle que l'objectif premier de ces aménagements reste la sécurisation des passages piétons et donc leur visibilité par les usagers de la route.

Un riverain déplore le climat accidentogène engendré par le nombre important de cyclistes dans le quartier qui ne respectent pas le code de la route. M. Jestin indique que des contrôles sont réalisés régulièrement par la Police municipale. Il revient également sur la coopération renforcée entre police municipale et nationale et la multiplication des opérations de Structure légère d'intervention coordonnée (SLIC) permettant à cet effet de programmer des contrôles en tout genre dans un laps de temps court, sur un secteur prédéfini.

Néanmoins M. Jestin précise que la règle impose le double-sens cyclable dès lors qu'une rue est en zone 30 et à sens unique.

Un habitant s'étonne de voir le marquage au sol s'effacer sans intervention des services municipaux. M. Jestin souligne qu'il s'agit là d'une compétence métropolitaine et que la Ville relance régulièrement Bordeaux Métropole à ce sujet.

Un riverain interroge M. le Maire au sujet du choix du type de revêtement des sols pour les aires de jeux pour enfant. M. le Maire souligne la complexité de ce sujet, qui dépend à la fois de la configuration de l'aire de jeux mais aussi du public qui l'utilise. M. le Maire assure que le choix de la Ville depuis des années s'est tourné vers l'installation de sols neutres (cailloux, copeaux de bois, etc.) et l'utilisation de

matériaux bio sourcés ou issus de matériaux recyclés. Ce choix assumé permet notamment d'éviter l'utilisation du plastique et autres dérivés de pétrole, autant de perturbateurs endocriniens nocifs pour l'humain, a fortiori pour de jeunes enfants.

Un riverain signale un problème de relation à l'usager avec les services techniques de la Ville, au sujet d'un problème de nuisances sonores causées par un aérateur de l'école Saint-Genès. Le service Allo Talence récupère les données de l'intéressé pour lui apporter une réponse dans les plus brefs délais.

Enfin, M. le Maire décline les prochains événements sur le territoire et notamment :

- La deuxième édition de la Journée Olympique, le samedi 11 juin, avec des démonstrations et des initiations aux sports olympiques place Alcalá de Henares et dans le parc Peixotto
- La première grande journée de l'Eau, toute la journée du samedi 11 juin, au parc Peixotto
- Les ateliers sports du dimanche matin avec Anim&vous
- Trois fermes itinérantes seront présentes de mars à novembre pour sensibiliser les Talençais au monde animal, à la vie à la ferme, au respect du vivant et de l'environnement.
- La Mairie mobile, les mercredis et samedis matin, de 9h à 13h, respectivement sur les marchés du Forum et place Aristide Briand.
- Les élections législatives les 12 et 19 juin prochains